

# Majeure en études médiévales

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

## Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-150-2-0


CYCLE 1<sup>er</sup> cycle

TITRE Majeure en études  
OFFICIEL médiévales

TYPE Diplôme


CRÉDITS 60 crédits


COTE R MINIMALE 20,000

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Possibilité de séjour d'études à l'international

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Gabriele Giannini 514 343-5612

[gabriele.giannini@umontreal.ca](mailto:gabriele.giannini@umontreal.ca)

Hélène Leduc 514 343-6486

[helene.leduc@umontreal.ca](mailto:helene.leduc@umontreal.ca)

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

## Présentation

Les études médiévales se consacrent à la connaissance de la civilisation de l'Europe occidentale et du bassin méditerranéen entre 500 et 1500 ap. J.-C. en prenant en considération l'ensemble des disciplines de ce domaine d'études:

- histoire;
- histoire de l'art;
- philosophie;
- littératures française, anglaise, espagnole et allemande;
- latin médiéval;
- sciences auxiliaires.

L'étude de ces dix siècles permet à la fois de mieux comprendre les mutations qui ont fait passer l'Occident de l'Empire romain au pluralisme des nations et de jeter les bases politiques, morales, économiques ou artistiques de notre propre civilisation.

## Objectifs

Ce programme vise à donner à de futurs spécialistes les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévistique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- DIRECTEUR LITTÉRAIRE
- INTERPRÈTE

- PROFESSEUR DE LANGUES MODERNES
- TRADUCTEUR

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Remarques

L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2020:** Du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 1<sup>er</sup> août 2020
- **Automne 2021** (à compter du 15 août 2020)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2021** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2021** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2021** ?

### Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1<sup>er</sup> novembre 2020

## Structure du programme (1-150-2-0)

Version 01 (A12)

La majeure comporte 60 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Introductions

Obligatoire - 9 crédits.

| COURS    | TITRE                                   | CR.H. |
|----------|---|-------|
| FRA 1100 | Introduction à la littérature médiévale | 3.0J  |
| HST 1032 | Histoire du Moyen Âge                   | 3.0J  |
| PHI 1860 | Introduction à la philosophie médiévale | 3.0S  |

#### Bloc 71B Latin

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

| COURS    | TITRE                           | CR.H. | COURS    | TITRE               | CR.H. |
|----------|---------------------------------|-------|----------|---------------------|-------|
| ETM 2200 | Latin médiéval 1                | 3.0J  | LAT 2011 | Latin intermédiaire | 3.0J  |
| LAT 1111 | Initiation à la langue latine 1 | 3.0S  | LAT 2021 | Latin avancé (A)    | 3.0J  |
| LAT 1121 | Initiation à la langue latine 2 | 3.0S  |          |                     |       |

**Bloc 71C Outils**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

| COURS    | TITRE                             | CR.H. |
|----------|-----------------------------------|-------|
| ETM 3202 | Initiation aux sources médiévales | 3.0   |
| ETM 3303 | Sujet spécial                     | 3.0   |
| HST 2001 | Paléographie                      | 3.0J  |

**Bloc 71D Histoire médiévale**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

| COURS    | TITRE                                  | CR.H. | COURS    | TITRE   | CR.H. |
|----------|--|-------|----------|---|-------|
| ETM 2008 | Archéologie médiévale                  | 3.0S  | HST 2139 | Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes | 3.0S  |
| ETM 2102 | Les institutions médiévales            | 3.0S  | HST 3108 | Religion et société au Moyen Âge              | 3.0S  |
| HST 2125 | Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle  | 3.0   | HST 3130 | Culture et société au Moyen Âge               | 3.0J  |
| HST 2126 | Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle | 3.0   | HST 3131 | Les modernités du Moyen Âge                   | 3.0   |
| HST 2128 | Histoire religieuse du Moyen Âge       | 3.0   | REL 2360 | Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge      | 3.0J  |
| HST 2132 | Histoire des croisades                 | 3.0S  |          |   |       |

**Bloc 71E Culture médiévale**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

| COURS    | TITRE                                | CR.H. | COURS    | TITRE                                 | CR.H. |
|----------|--------------------------------------|-------|----------|---------------------------------------|-------|
| ALL 2350 | Perspectives médiévales              | 3.0   | PHI 2865 | Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)  | 3.0S  |
| ANG 1031 | Survey of British Literature to 1650 | 3.0J  | PHI 2870 | Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles) | 3.0S  |
| ANG 2312 | The Romance                          | 3.0   | PHI 3866 | Problèmes de philosophie médiévale    | 3.0   |
| FRA 2100 | Littérature française du Moyen Âge   | 3.0J  | PHI 3870 | Philosophie médiévale arabe et juive  | 3.0   |
| FRA 2203 | Poétiques médiévales                 | 3.0   | REL 1230 | Introduction à l'islam                | 3.0J  |
| HAR 2070 | La cathédrale gothique               | 3.0J  | REL 2220 | Le Talmud et le judaïsme rabbinique   | 3.0   |
| HAR 3056 | Reliques et pèlerinages              | 3.0J  | REL 3910 | Écrits juifs et chrétiens anciens     | 3.0J  |

**Bloc 71F Langues et philologie**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

| COURS    | TITRE                           | CR.H.  | COURS    | TITRE                                | CR.H. |
|----------|---------------------------------|--------|----------|--------------------------------------|-------|
| ALL 2340 | Histoire de la langue allemande | 3.0J   | ESP 3517 | Histoire de la langue espagnole 1    | 3.0J  |
| ANG 2020 | English Languages since 1066    | 3.0    | FRA 1021 | Littérature et histoire de la langue | 3.0J  |
| ARA 1901 | Arabe 1 (niveau A1.1)           | 3.0J   | GRC 1111 | Initiation à la langue grecque 1     | 3.0S  |
| ARA 1902 | Arabe 2 (niveau A1.2)           | 3.0J   | GRC 1121 | Initiation à la langue grecque 2     | 3.0S  |
| ARA 1903 | Arabe 3 (niveau A2.1)           | 3.0J   | GRC 2011 | Grec intermédiaire                   | 3.0S  |
| ARA 1904 | Arabe 4 (niveau A2.2)           | 3.0J   | GRC 2021 | Grec avancé (A)                      | 3.0J  |
| ARA 1912 | Arabe A1                        | 3.0J S | LNG 1050 | Ancien et moyen français             | 3.0J  |

**Bloc 71Z**

Choix - 3 crédits.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

| PROGRAMMES D'ÉTUDES | TYPE         | CRÉDITS    | NUMÉRO    | PÉRIODE |
|---------------------|--------------|------------|-----------|---------|
| Anthropologie       | Majeure      | 60 crédits | 1-050-2-0 | Jour    |
| Histoire            | Baccalauréat | 90 crédits | 1-165-1-0 | Jour    |
| Histoire de l'art   | Mineure      | 30 crédits | 1-170-4-0 | Jour    |
| Histoire            | Mineure      | 30 crédits | 1-165-4-0 | Jour    |

## Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032 ou HST 1932. L'acquisition d'une 3<sup>e</sup> langue est fortement recommandée.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.